



Mairie de Leudeville

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
25 FEVRIER 2019**

Présents : M. LECOMTE, Mme CHEVOT, M. PETIT DE LEUDEVILLE, Mme FAFOURNOUX, M. CHARPENTIER, M. LABOUSSET, Mme TARTAR, M COUADE. M. DUPRE, M. FANICHET, M LESIEUR

Pouvoirs Mme FAIX à M.CHARPENTIER, M. BOUSSELET, à M. LECOMTE

Absents Mme ROULLEAU, Mme LEBOUBE

Secrétaire : MME CHEVOT

1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2018 : Approuvé

2. Délibération : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bilan de concertation et arrêt du projet de PLU

Monsieur le Maire : rappelle avant de donner la parole à Monsieur PETIT DE LEUDEVILLE, que ce soir nous voterons l'arrêt du PLU. Ceci est une étape de la procédure d'élaboration du PLU, nous en sommes au point suivant nous traduisons un projet de développement urbain pour le village. Je pense que ce projet est raisonné et raisonnable avec une croissance de 1.2% par an et également une augmentation contrainte par la réglementation, mais très faible de l'extension de l'urbanisation sur les territoires agricoles. Nous sommes tous des défenseurs de la conservation du caractère rural de notre village. Ce sont les grandes lignes de ce projet de PLU. Les étapes suivantes seront l'envoi de toute la documentation aux services de l'Etat et aux différentes instances que sont les personnes publiques associées. Ensuite viendra l'enquête publique avec un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif et suite à cette enquête publique le commissaire aura en charge de rédiger un rapport pour l'envoyer aux services de l'Etat qui pourront faire ou ne pas faire de remarques avant l'approbation finale.

Monsieur PETIT DE LEUDEVILLE : Deux petites modifications sur le dossier environnemental sur les cartes PADD et OAP qui n'avaient pas été actualisées et qui sont modifiées. Sur le bilan de concertation qui avait été présenté, le sommaire du bilan comportait des problèmes de repérage de finalisation.

Nous avons une évolution de ces deux documents par rapport à ce qui avait été transmis en Pré Conseil. Concernant les questions qui avaient été posées sur le plan de zonage, le secteur UBb est toujours apparent sur le plan de zonage mais pas sur le règlement. Il est conseillé de garder le secteur UBb, si par hasard il y avait autre chose à rajouter après l'enquête publique cela nous permettrait de ne pas modifier ce plan de zonage.

L'autre question posée concernant la RD317 (route de Bressonvilliers) il n'est pas possible d'imposer une contrainte, c'est une route départementale, nous restons donc dans le texte ou l'on conseille un élargissement mais sans l'imposer.

Monsieur le Maire : le bilan de concertation fait état des deux réunions publiques qui avaient été organisées et également des réunions qui ont été mises en place avec les personnes publiques associées. Un bon nombre d'avis en particulier de la part des services de l'Etat ont été pris en compte dans le cadre des orientations d'aménagement, les plus significatives concernaient les « dents creuses », avec l'extension du territoire agricole. Il y a un décalage entre ce bilan de concertation et les documents qui ont été remis plus tard, dû au changement de cabinet d'urbanisme.

Concernant les opérations d'aménagement nous avons une cohérence et une répartition assez intelligente des extensions d'urbanisation dans le village, à savoir que tout n'est pas concentré dans le même coin du territoire, il y a une répartition qui est faite de façon disséminée avec également des constructions en prévision qui peuvent être à la fois du pavillon individuel, et du petit collectif de façon à répondre à un besoin de logements sociaux. Je le rappelle il n'y a pas d'exigence légale qui nous concerne directement, en revanche il y a un réel besoin pour un petit village comme le nôtre de pouvoir bénéficier de quelques logements sociaux qui pourraient s'adresser à la fois aux jeunes, aux personnes âgées et aux familles monoparentales.

**La délibération est adoptée par 10 voix pour, 2 abstentions
Monsieur DUPRE ne prend pas part au vote**

3. Délibération : Demande de fonds de concours pour la rénovation du petit patrimoine.

Monsieur le Maire : Dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine la communauté de communes, des fonds de concours peuvent être attribués aux communes qui en font la demande, La commune sollicite ce fonds de concours dans le cadre de la rénovation du monument de la Croix Boissée, nous avons présenté un devis à hauteur de 7470.00 € HT, nous avons une subvention de la DRAC de 1494.00 € et nous sollicitons une subvention auprès de la communauté de communes de 2988.00 € HT.

Adoptée à l'unanimité

4. Signature d'une convention avec la société AXA.

Monsieur le Maire cette convention concerne une proposition de services, de mutuelle qui s'adressent aux LEUDEVILLOIS. Une première convention avait fait l'objet d'une signature l'année dernière. La société AXA propose des remises qui vont de 17.5% à 30 % pour les gens qui ont plus de 60 ans. Le bilan 2018 fait état de la réalisation d'une dizaine de dossiers.

Adoptée à l'unanimité

Fin de séance 21 h 30

Le Maire, Jean Pierre Lecomte

Mairie de Leudeville – 10 Grande Rue – 91630 LEUDEVILLE – Tél : 01.69.14.81.52 Fax : 01.64.56.00.78

Mail : mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr